Quel est le délai pour contester une surveillance illicite au Luxembourg ?

Réponse courte

Le salarié dispose de **plusieurs voies de recours** avec des délais distincts. La saisine de la **CNPD** par réclamation n'est pas enfermée dans un délai strict mais doit intervenir dans un délai raisonnable. L'action en **réparation civile** devant le tribunal du travail relève de la prescription de droit commun de **30 ans** (article 2262 du Code civil luxembourgeois), même si l'urgence et la qualité des preuves imposent en pratique d'agir rapidement.

Si la surveillance illicite a fondé une rupture du contrat de travail, l'action en réparation pour licenciement abusif doit être engagée dans les **3 mois** de la notification (article L.124-11). Le délai d'action en **référé** pour faire cesser le dispositif n'est pas enfermé, mais l'urgence doit être démontrée. La saisine de la CNPD au titre des droits des salariés face à la surveillance est gratuite et constitue souvent la voie la plus rapide pour faire constater l'illicéité.

Définition

La **surveillance illicite** désigne tout dispositif de surveillance qui ne respecte pas les conditions de licéité posées par le RGPD, la loi du 1er août 2018 ou le Code du travail (absence de consultation, dispositif disproportionné, durée de conservation excessive, finalité non légitime).

Le **délai de prescription** est la durée au-delà de laquelle l'action en justice n'est plus recevable. Il varie selon la nature de l'action : civile, disciplinaire, administrative ou pénale.

Questions fréquentes

Combien de temps pour saisir la CNPD d'une plainte sur la surveillance ?

La saisine de la CNPD n'est pas enfermée dans un délai strict mais doit intervenir dans un délai raisonnable. La procédure est gratuite, en ligne via cnpd.public.lu, et constitue souvent la voie la plus rapide pour faire constater l'illicéité.

Comment interrompre la prescription contre un employeur ?

Une mise en demeure écrite par lettre recommandée à l'employeur interrompt la prescription civile et crée une trace de la connaissance des faits. Elle conditionne le calcul des intérêts et l'évaluation du préjudice.

Faut-il choisir entre la CNPD et le tribunal du travail ?

Non, la saisine simultanée est recommandée. La décision de la CNPD constitue un élément de preuve majeur dans la procédure civile et accélère souvent la réparation. Les deux procédures sont coordonnées sans duplication.

Le droit d'effacement RGPD est-il soumis à un délai ?

Non, le droit d'effacement (article 17 RGPD) peut être exercé sans délai. Il permet d'exiger la suppression des données issues d'un traitement illicite et de neutraliser la base probatoire de l'employeur.

Peut-on demander en référé l'arrêt immédiat d'un dispositif de surveillance ?

Oui, le référé pour cessation reste ouvert tant que le dispositif est actif, indépendamment des délais de fond. L'urgence doit être démontrée pour obtenir l'arrêt immédiat du dispositif.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Quel délai pour contester une surveillance illicite au tribunal du travail ?

L'action en réparation civile relève de la prescription de droit commun de 30 ans (article 2262 du Code civil luxembourgeois). En cas de licenciement fondé sur la surveillance, le délai est ramené à 3 mois (article L.124-11).

Quel délai pour engager une action pénale pour atteinte à la vie privée ?

Le délai de prescription est de 5 ans pour l'atteinte à la vie privée (Code pénal, art. 383-1 et suivants). Captation d'images ou de sons sans consentement entre dans cette catégorie d'infractions sanctionnées pénalement.

Conditions d’exercice

Le délai le plus court est celui du licenciement abusif (3 mois à compter de la notification) : tout autre recours peut être engagé dans des délais plus longs, mais la qualité des preuves et l'effet des décisions impose en pratique d'agir rapidement.

Voie de recours	Délai	Finalité
Réclamation CNPD	Délai raisonnable (pas de prescription stricte)	Sanction administrative de l'employeur
Action en réparation civile	30 ans (art. 2262 Code civil)	Dommages-intérêts pour préjudice moral et matériel
Action pour licenciement abusif	3 mois à compter de la notification (L.124-11)	Indemnités pour licenciement abusif
Référé pour cessation	Pas de délai mais urgence à démontrer	Arrêt immédiat du dispositif
Plainte pénale	5 ans (atteinte à la vie privée, Code pénal)	Sanctions pénales contre l'employeur
Droit d'effacement RGPD	Sans délai	Suppression des données collectées

Modalités pratiques

La saisine simultanée de la CNPD et du tribunal du travail est recommandée : la décision de la CNPD constitue un élément de preuve majeur dans la procédure civile et accélère souvent la réparation.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Démarche	Précision
Conservation des preuves	Constat d'huissier, captures d'écran, témoignages, documentation interne
Saisine CNPD en ligne	Formulaire disponible sur cnpd.public.lu, gratuit, traitement par la Commission
Mise en demeure préalable	Lettre recommandée à l'employeur pour interrompre la prescription civile
Assignation tribunal du travail	Action en réparation, preuve écrite de la connaissance des faits
Demande de référé	Pour cessation immédiate avec démonstration de l'urgence
Action collective	Possible si plusieurs salariés sont concernés par le même dispositif
Coordination CNPD/tribunal	La décision CNPD nourrit la procédure civile sans la suspendre

Pratiques et recommandations

Conserver dès la découverte toutes les preuves de la surveillance illicite : captures d'écran, courriels, témoignages, photos des dispositifs, dans un format daté et horodaté.

Saisir rapidement la CNPD en ligne sans attendre la procédure civile : la décision administrative renforce considérablement la position en justice.

Engager une mise en demeure écrite à l'employeur pour interrompre la prescription civile et créer une trace de la connaissance des faits.

Consulter un avocat spécialisé en droit du travail et en protection des données pour calibrer la stratégie selon les délais applicables.

Coordonner les actions devant la CNPD et le tribunal du travail pour maximiser l'effet des deux procédures sans duplication.

Documenter précisément la date de connaissance des faits et la chronologie complète, qui conditionnent le calcul des intérêts et l'évaluation du préjudice subi.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. L.124-11 du Code du travail	Délai de 3 mois pour contester un licenciement abusif
Code civil, art. 2262	Prescription de droit commun de 30 ans pour les actions civiles
Code pénal, art. 383-1 et suiv.	Atteinte à la vie privée par captation d'images ou de sons
Art. 77 du RGPD	Droit de saisir l'autorité de contrôle
Art. 79 du RGPD	Droit à un recours juridictionnel
Art. 82 du RGPD	Droit à réparation
Loi modifiée du 1er août 2018	Procédure devant la CNPD

Tout retard dans l'engagement des actions peut entraîner la prescription et la perte du droit à réparation. L'action en référé pour cessation reste ouverte tant que le dispositif est actif, indépendamment des délais de fond.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.